Envoyé en préfecture le 28/04/2023
Reçu en préfecture le 28/04/2023
Publié le
ID : 074-200070852-20230411-CIAS_06_2023-DE

DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois

Nombre de Conseillers :

L'an deux mille vingt-trois, **le onze avril**, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale Usses et Rhône dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle annexe, à Frangy, sous la présidence de Monsieur

André-Gilles CHATAGNAT

En exercice : 17 Présents : 12

Date de convocation: 21/03/2023

Absents: 5 Pouvoirs: 4 Votants: 16 Pour: 16

Présents: Mmes Carole BRETON, Sophie COLAS, Marthe CUTELLE, Odile

DERONZIER, Isabelle DREVET, Marie-Chantal FIGUET

Contre: 0 Nul: 0 MM. André-Gilles CHATAGNAT, Jérémie COURLET, Philippe JACQUESON, Jean-Pierre

LONG, Paul RANNARD, Joseph TRAVAIL

Abstention: 0

Pouvoir : Mme Carine DUVERNOIS donne pouvoir à M. André-Gilles CHATAGNAT

Mme Florence POZZO donne pouvoir à M. Paul RANNARD

Mme Marie-Antoinette SIMON donne pouvoir à Mme Marie-Chantal FIGUET

Mme Sandrine TASSET donne pouvoir à M. Joseph TRAVAIL

Absents excusés: Mmes Carine DUVERNOIS, Florence POZZO, Marie-Antoinette

SIMON, Sandrine TASSET

N O CIAS-06/2023

M. Philippe JACQUESON est désigné secrétaire de séance.

<u>OBJET</u>: FINANCES – EHPAD – Affectation du résultat d'exploitation 2022 – Section hébergement et section soins

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation 2022 de la section hébergement à l'investissement, soit 69 349,38 € (compte 10682).

Ce résultat affecté à l'investissement se décompose de la manière suivante :

- Résultat excédentaire de la section hébergement à hauteur de 65 853,63 €.
- Résultat excédentaire de la section soins/dépendance à hauteur de 3495,75 €.

DECIDE de solder le compte de report à nouveau excédentaire « compte de passage », soit 89 433,18 € (compte 110) vers les réserves d'investissement (compte 10682).

Au total, la somme de 158 782,56 € (89 433,18 € + 69 349,38 €) sera affectée à l'investissement.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Le Secrétaire de séance,

Pour le Président, par délégation Le vice-Président,

M. André Gilles CHATAGNAT

SEYSSEL *

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification